



## DEMANDE AIDE ET DEMARCHES POUR DOCUMENTS NON REC

Par **scania71**, le **25/01/2016** à **11:22**

BONJOUR A TOUS

J'aimerais avoir un conseil concernant un licenciement pour inaptitude professionnel par la médecine du travail  
il se trouve que j'ai été licencié de mon poste de travail après concertations de propositions de reclassements  
cela a abouti à mon licenciement par mon employeur en date du 23/12 /2015  
A ce jour le 25/01/2016  
je n'ai reçu aucun documents que se soit le document pour inscription pôle emploi et aussi les autres documents et mon solde de tout compte  
j'ai juste reçu un acompte le 14 /01/2016  
j'ai fait parvenir une lettre de mise en demeure à mon employeur lui demandant sous 8 jours de me faire parvenir les documents en date du 8/01/2015  
et à ce jour je n'ai toujours aucune réponse  
alors ma question aujourd'hui  
est-je dois saisir le conseil des prud'hommes  
sachant aussi que j'ai un avocat sur le coup mais apparemment cela ne bouge pas

Par **P.M.**, le **25/01/2016** à **18:34**

Bonjour,  
Je vous conseillerais effectivement de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...